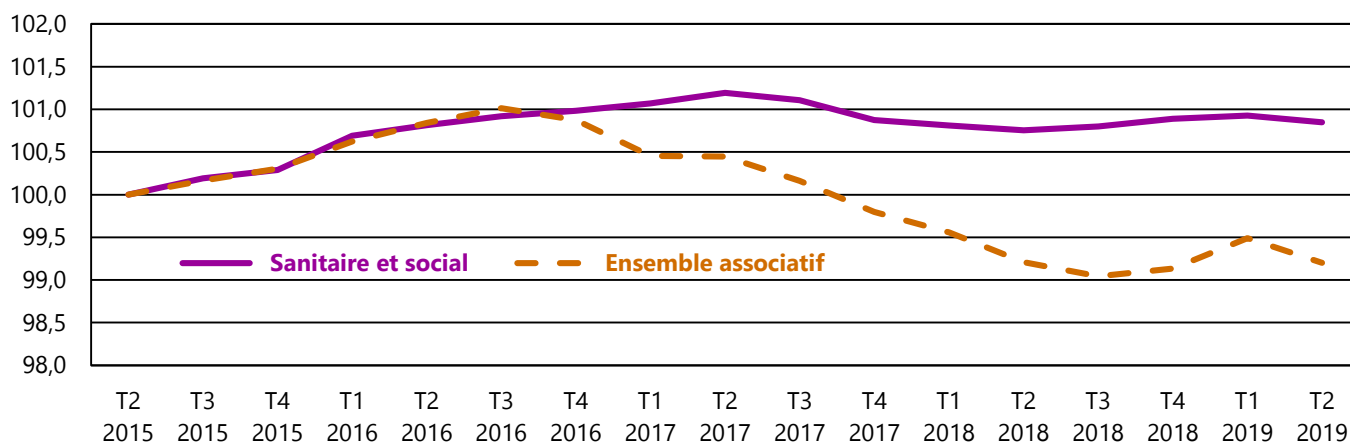




Bilan de l'emploi associatif sanitaire & social

Évolution trimestrielle des effectifs salariés

Les effectifs salariés du secteur sanitaire et social ont diminué de 0,1 % entre le 1^{er} trimestre et le 2^e trimestre 2019. L'ensemble du secteur associatif se replie de 0,3 %.



Source : ACOSS-URSSAF – Traitement Recherches & Solidarités. Glissement trimestriel en données corrigées des variations saisonnières, en base 100 au 2^e trimestre 2015.

Évolution en glissement annuel des effectifs salariés par secteur

Entre le 2^e trimestre 2018 et le 2^e trimestre 2019, les effectifs affichent une légère hausse de 0,1 % dans le secteur sanitaire et social. Le domaine de la santé est en hausse sensible (0,6 %), comme le secteur médico-social, à un degré moindre (0,3 %). De son côté, le secteur social sans hébergement se replie légèrement de 0,1%.

Dans l'ensemble, le secteur sanitaire et social est dans une période de stagnation de l'emploi, à l'image de l'ensemble associatif, alors que l'ensemble privé progresse de 1,4 %.

Glissement annuel au 2 ^e trimestre 2019	
Santé	0,6 %
Hébergement médico-social et social	0,3 %
Action sociale sans hébergement	- 0,1 %
Ensemble du secteur sanitaire et social	0,1 %
Autres secteurs associatifs	- 0,2 %
Associations tous secteurs confondus	0,0 %
Ensemble du secteur privé	1,4 %

Précisions méthodologiques :

Cette note de conjoncture s'appuie sur les données de l'ACOSS-URSSAF issues des bordereaux récapitulatifs de cotisation (BRC) et des déclarations sociales nominatives (DSN) qui, depuis mars 2015, se substituent progressivement aux BRC. La mise en œuvre progressive du dispositif peut conduire à des révisions trimestrielles plus importantes durant la phase de montée en charge. Par ailleurs, des changements méthodologiques sont intervenus depuis le 1^{er} trimestre 2017, notamment dans le cadre d'une harmonisation des concepts avec l'INSEE et la DARES. Ils ont induit de légères révisions par rapport aux séries publiées antérieurement.

Le champ de cette publication couvre l'ensemble des cotisants du secteur privé affiliés au régime général, et plus spécifiquement des salariés des associations. L'effectif salarié est un effectif en fin de trimestre ; chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Les données sont corrigées des variations saisonnières (CVS) pour corriger notamment l'impact des versements des primes et les fluctuations saisonnières de l'emploi. Elles sont ensuite analysées à l'aide de deux indicateurs complémentaires : le glissement trimestriel et le glissement annuel. **Le glissement trimestriel** compare les données du trimestre avec celles du trimestre précédent. **Le glissement annuel** compare les données du trimestre avec celles du trimestre correspondant de l'année précédente.

Vous souhaitez un accompagnement pour pérenniser et développer l'emploi dans votre association ?

Le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)

- ▶ Le DLA permet aux structures d'utilité sociale employeuses de bénéficier d'un accompagnement dans leurs démarches de création, consolidation et développement de l'emploi. C'est un dispositif public inscrit dans la loi ESS du 31 juillet 2014, qui a accompagné 61 000 structures depuis 2003. Dans chaque département et région une structure locale est conventionnée pour porter et mettre en œuvre le dispositif. Le DLA se décline en 4 étapes :

<p>1 Accueil et orientation</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Accueillir et écouter la structure dans ses attentes exprimées. ○ Déterminer la pertinence d'une intervention DLA. 	<p>2 Diagnostic partagé</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Identifier les besoins d'accompagnement via un diagnostic partagé. ○ Élaborer un plan d'accompagnement. 	<p>3 Plan d'accompagnement</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Intervenir dans la structure via une ingénierie menée par un prestataire. ○ Mobiliser si besoin d'autres acteurs d'accompagnement. 	<p>4 Suivi de l'accompagnement</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Analyser l'ingénierie et son impact. ○ Consolider l'intervention par l'orientation vers d'autres acteurs.
--	---	---	--

- ▶ Le DLA agit en complémentarité et en subsidiarité avec l'offre des réseaux associatifs et autres acteurs locaux et nationaux de l'accompagnement. Infos et contacts sur www.info-dla.fr

Le réseau Uniopss-Uriopss

- ▶ L'Uniopss et les Uriopss unissent, défendent et valorisent le secteur non lucratif de solidarité. Elles portent auprès des pouvoirs publics la voix collective des associations sanitaires et sociales. Le réseau Uniopss-Uriopss propose une expertise technique, des accompagnements collectifs et individuels, des formations, événements, débats, décryptages d'actualités au service du développement du secteur. Infos et contacts sur www.uniopss.asso.fr

Les fédérations

- ▶ Les adhérents nationaux de l'Uniopss proposent également une offre d'accompagnement auprès de leurs membres. Infos et contacts sur www.uniopss.asso.fr/adherents

DOCUMENT RÉALISÉ PAR :

Le Centre de Ressources DLA (CRDLA) social, médico-social et santé. Il est porté par l'Uniopss et a pour mission de renforcer la qualité des accompagnements réalisés dans le cadre du DLA. Il appuie le développement des coopérations entre le DLA et les autres acteurs de l'accompagnement, en particulier les réseaux associatifs. Le CRDLA met à disposition des ressources thématiques et sectorielles et participe à la construction de l'action du DLA vers les associations du secteur. www.crdla-social-uniopss.fr

Recherches & Solidarités, réseau associatif d'experts et d'universitaires. Son objectif est d'apporter aux acteurs et aux décideurs les informations les plus récentes, avec une préoccupation constante de complémentarité par rapport aux travaux qui sont menés et publiés par ailleurs. Il s'appuie sur des données provenant d'organismes officiels et sur ses enquêtes annuelles pour produire des publications nationales, régionales et départementales qui sont en libre accès sur www.recherches-solidarites.org